



Probleme de moisissure, propriétaire véreux

Par **tayduy129**, le **03/12/2009** à **00:02**

Bonjour,

Voici mon problème, je suis locataire d'un appartement depuis 2005, et bien entendu loyer toujours à jour.

Au début de cette année j'ai eu des débuts de moisissure dans mon appartement, j'ai bien sûr prévenu le propriétaire qui voulait rien savoir, prétextant que c'est de ma faute. Il faut dire que c'est un radin qui a toujours peur de faire des travaux, même inévitable.

Durant ce temps, la moisissure se développe de plus en plus, j'ai contacté le service hygiène de ma Mairie, qui est venu et qui a constaté un manque d'isolation de l'appartement.

Après cette visite, la mairie a envoyé un courrier au propriétaire lui invitant à faire les travaux sous peine de classer l'appartement insalubre.

Suite à ce courrier le propriétaire a fait venir un expert pour vérifier, celui-ci confirme le constat de la mairie : manque d'isolation.

Le propriétaire a donc fait des travaux qui consistent à tailler le bas des portes pour faire passer plus d'air et faire des trous au niveau des fenêtres.

Cependant le problème des moisissures reste le même au niveau des murs, et le propriétaire ne veut rien savoir, il nous demande de faire les travaux.

Ayant marre de cet appartement, nous avons cherché à déménager.

C'est chose faite et nous allons déménager dans 2 mois.

Cependant, devons-nous faire les travaux sur les murs avant de partir sachant que cette dégradation est naturelle et n'est pas de notre faute ?

J'ai peur qu'il cherche des problèmes et ne veuille pas nous rendre notre dépôt de garantie, c'est pour ça que lui avons envoyé le préavis en lui demandant de déduire les 2 derniers mois de loyer dans le dépôt de garantie, bien sûr s'il venait à manquer de l'argent, nous rajoutons sans problème. Ai-je raison ?

Merci de vos réponses.

Par **jeetendra**, le **03/12/2009** à **09:32**

[fluo]ADIL du Loiret[/fluo]

1 rue de l'Université

45000 Orléans

Tél : 02 38 62 47 07

Bonjour, appelez l'Association ADIL à Orléans, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires en conflit avec leurs bailleurs, ils vous aideront, courage à vous, bonne journée.

Par **mikey**, le **12/07/2012** à **15:46**

faux pas faire sa fait venir un expert en batiment au frais du propriétaire car j ai un peu presle meme probleme sauf que moi c est un danger de la vie d autrui

Par **mikey**, le **12/07/2012** à **15:48**

que peut t on faire quand un propriétaire est en tort et mais ses locataire en danger de la vie d autrui et qu ont veut partir mais ont veux une compensation financiere ?